

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993. xix-860 p. 54,95 \$

Marcel Caya

Volume 47, Number 3, Winter 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305250ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305250ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Caya, M. (1994). Review of [Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993. xix-860 p. 54,95 \$]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 47(3), 416–418. <https://doi.org/10.7202/305250ar>

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993. xix-860 p. 54,95\$

Le *Dictionnaire des parlementaires du Québec* est une version revue, corrigée et mise à jour du *Répertoire des parlementaires québécois, 1967-1978*. Aux notices biographiques des membres de l'Assemblée législative (1867-1968), de l'Assemblée nationale (1968-1992) et du Conseil législatif (1867-1968), on a ajouté celles des membres de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada (1792-1838), du Conseil spécial (1838-1841), de l'Assemblée législative du Canada-Est (1841-1867) ainsi que du Conseil législatif de 1792 à 1867. Malheureusement, le *Dictionnaire* a réduit substantiellement la section des appendices qui s'était avérée si utile dans le *Répertoire*; il n'en subsiste qu'un seul se limitant aux dates des élections générales et à une liste des députés par circonscription; sont abandonnés notamment les appendices fournissant les dates des élections partielles et celles des législatures et leurs sessions, les listes des lieutenants-gouverneurs, des orateurs et présidents des Assemblées et des membres du Conseil exécutif ainsi que les résultats électoraux.

Le *Dictionnaire* livre les résultats d'une révision majeure des données du *Répertoire* en faisant une large place aux données généalogiques, surtout pour les parlementaires au sujet desquels la qualité des renseignements pertinents était mince. Toutes les notices ont été corrigées méthodiquement à la lumière de la recherche effectuée au cours des dernières années et

reprennent systématiquement les données fournies par le *Dictionnaire biographique du Canada*, lorsque disponible.

Le nouveau corpus est impressionnant et marque un nouveau jalon dans l'établissement des données fondamentales sur les parlementaires des diverses instances législatives québécoises depuis le début du parlementarisme au Québec en 1791. La précision et l'exhaustivité de sa recherche en font un outil de travail fiable et de consultation facile pour tous ceux qui y puiseront des renseignements sur l'ensemble de l'expérience parlementaire au Québec et au Canada. Il faudra cependant corriger une erreur mineure dans la présentation de l'ouvrage: contrairement à ce que ce texte indique, le *Dictionnaire* n'inclut pas les notices de tous les députés de l'Assemblée législative de la Province du Canada, mais seulement de ceux du Canada-Est.

Publié par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à l'occasion du bicentenaire des institutions parlementaires du Québec, le *Dictionnaire* est un moyen approprié de prolonger cet anniversaire. D'une présentation plus agréable et efficace que le *Répertoire*, le bouquin est pourvu d'une reliure fort solide qui résistera à une consultation que l'on souhaite fréquente. La page couverture, fort convenable d'un strict point de vue esthétique, illustre l'ouverture de la session du Parlement à Montréal en 1845 (peut-être 1844) en reproduisant la toile d'Andrew Morris; il est ironique qu'elle nous rappelle à tous le souvenir de Sir Charles Metcalfe, le dernier gouverneur-général britannique à résister à l'instauration du principe du gouvernement responsable.

Malgré les promesses de l'introduction au sujet de la standardisation du plan des notices, plusieurs restent inégales et semblent tirées directement d'un *Who's Who* ou d'un dépliant électoral (voir, entre autres, les notices de Cyrille Fraser Delâge, T. D. Bouchard, Gérald Godin, Denis Lazure, Pierre De Bellefeuille, Yvon Picotte). L'évocation par le président de l'Assemblée nationale d'un désir de «concilier le respect de la vie privée avec celui de la vérité historique» explique-t-elle le choix plutôt curieux de placer les données matrimoniales à la fin de chacune des notices? Pour respecter la vie privée des parlementaires actuels, ignorerons-nous à tout jamais cette donnée biographique? Alors que les liens familiaux de tous les parlementaires sont révélés sans problèmes, il est curieux que l'on considère comme une possible atteinte au respect de la vie privée, la publication de renseignements sur les liens matrimoniaux des parlementaires vivants et qu'on les ait exclus systématiquement. Probablement pour les mêmes raisons d'uniformisation rigoureuse, les références aux sources primaires présentées dans le *Répertoire* ne sont pas reprises, ce qui entravera la vérification des données sur des questions comme les liens généalogiques, la formation académique, l'affiliation politique, etc. Cette décision de restreindre les renvois bibliographiques à quelques thèses et sources publiées compliquera ainsi le travail de recherche chaque fois que des sources ne concorderont pas à de nouvelles données. Ce système de renvois atrophié, qui ignore totalement les sources archivistiques, sied mal à une publication dont le lectorat dépasse le grand public et qui s'adresse, aussi et en grande partie, au chercheur académique.

Souhaitons donc que le *Dictionnaire* soit infaillible et rende inutile tout recours aux sources primaires. Ainsi, l'utilisateur pourra d'autant plus apprécier le produit affiné de recherche généalogique — et l'établissement des liens parentaux — présenté dans cette édition, qu'il sera désormais pratiquement impossible de recueillir de nouvelles données ou d'en vérifier les anciennes dans les archives paroissiales, diocésaines et autres. En obligeant toute recherche dans les états civils à utiliser les services centralisés de l'administration publique, l'application du nouveau Code civil québécois rend désormais beaucoup plus difficile et coûteux pour le chercheur autonome (c'est-à-dire non commandité par l'État) la consultation des archives civiles à des fins de recherche généalogique et historique. Pour vérifier et obtenir plus de détails, l'utilisateur devra donc avoir la foi!... ou les ressources!... et surtout le temps!

*Service des archives
Université McGill*

MARCEL CAYA